

En janvier 2007, le Dr René Faivre est recruté pour « restructurer le service de cardiologie de Mantes-la-Jolie ». La cardiologie interventionnelle ne possède pas à ce moment-là de service 24h/24, pas d'astreinte, un matériel obsolète.

Pendant deux ans, il recherche de nouveaux praticiens, prépare les astreintes, forme son équipe et met le service en conformité.

En novembre 2008, la nouvelle salle de coronarographie est fonctionnelle pour un coût de plus d'un million d'Euros.

En avril 2009, inauguration du nouveau service, présentation à la presse et aux médecins et cardiologues de ville.

Le 12 janvier 2010, le service fonctionne selon les réglementations, 24 heures sur 24, 365j/an. Trois praticiens supplémentaires et une équipe formée à cet effet se mettent au travail. Le SAMU (78, 27 et 28) s'arrête enfin à Mantes.

En six mois, alors qu'en 2008, selon les chiffres du SROS III publié en juin 2010, seulement 83 angioplasties avaient été pratiquées, la nouvelle équipe qui monte en puissance pratique en tout 110 actes en 6 mois dont 35 interventions en urgence pour un infarctus.

20 janvier 2010, une réunion d'informations a lieu à Versailles pour la présentation du nouveau SROS. On annonce la fermeture de 3 centres dans les Yvelines (Port Marly, Trappes, et Mantes-la-Jolie), précisant que ces centres n'auraient pas le droit de « demander une nouvelle autorisation », mais il est précisé qu'il ne s'agit là que d'un schéma prévisionnel.

Le SROS III est publié en 10 **juin**, sans qu'il y ait eu de concertation. Des 22 secteurs que constitue l'Île de France, seuls deux secteurs n'auraient pas d'autorisation, Nogent sur Marne où il n'y en a jamais eu et le 78-3, c'est à dire Mantes où la coro a toujours existé.

Le directeur de l'hôpital annonce alors aux praticiens cardiologues coronarographistes que l'activité va cesser. Deux de ceux-ci n'étant venus à Mantes que pour pratiquer la coronarographie s'en vont.

Le 1^{er} juillet, le directeur supprime les astreintes. Le service ne peut plus fonctionner 24h/24. Le SAMU ne s'arrête plus à Mantes.

Début juillet, l'opportunité veut que Mme Brigitte Aubry entende parler de la fermeture de la coro à Mantes. Aussitôt, avec l'aide de M. Marc Jammet, elle constitue un comité de défense dont la première réunion se tient le 12 juillet. Diverses actions sont entreprises : manifestations, pétition, concertation avec les élus, mise en place d'un blog, etc. Cœur.Hôpital.Mantes.

Le 31 août, date buttoir de dépôt des dossiers de demande d'autorisation, arrive et rien ne se passe. Aucune demande n'est déposée par le directeur. Administrativement, elle ne pouvait pas être déposée, car l'autorisation n'existe plus dans le 78-3

Le lendemain, le **1^{er} septembre**, le directeur remet en route la coro, les astreintes etc. C'est d'une logique implacable.

Suite à la pression populaire, M. Claude Évin accepte de rencontrer le comité Cœur.Hôpital.Mantes, le Dr Faivre, le Directeur de l'hôpital, Mme Dumoulin, député de Mantes-la-Jolie, le sénateur Braye et d'autres

représentants ou élus le **6 octobre**. 11000 pétitions ont été signées. Ce n'est pas rien.

Cette rencontre est une mascarade. En fait de concertation, M. Évin met toute la délégation devant le fait accompli : la coro à Mantes, c'est NON. Le lendemain, **7 octobre**, un article paraît dans Le Parisien : une demi-page complète, ce qui est énorme pour ce journal. M. Évin aurait-il peur d'un mouvement populaire ? L'article est truffé d'inexactitudes.

Le 13 octobre 2010, M. Évin réitère ses déclarations dans un article du Courrier de Mantes. Cet article est un tissu de contre-vérités ;

À la question « Qu'est-ce qui a motivé cette décision ? », M. Évin répond : « ... Pour assurer la sécurité des patients, il est nécessaire que l'équipe médicale qui est amenée à réaliser les actes d'angioplasties en effectue un nombre important et régulier... ». **Ce qui sous-entend que les praticiens qui exercent à Mantes ne sont pas assez entraînés pour réussir leurs interventions en toute sécurité ! C'est à la fois injurieux et mensonger. M. Évin aurait dû se renseigner sur le niveau de ces médecins dont il met en doute les capacités.**

Il ajoute « Une coopération va donc être établie avec l'hôpital d'Évecquemont, dont le service de coronarographie réalise 500 actes par an quand Mantes atteint seulement 100 actes. »

Tout d'abord Évecquemont n'est pas un hôpital, mais une clinique. Ensuite, Mantes n'a pas réalisé 100 actes par an, mais 110 sur 6 mois alors que le nouveau service n'est né que le 12 janvier 2010.

À la question : « Depuis le début de l'année, les chiffres semblaient pourtant en augmentation. N'était-il pas envisageable de prolonger de quelques mois l'activité du service pour lui permettre de faire ses preuves ? », M. Évin répond :

« Certes les chiffres sont en augmentation depuis le 1^{er} janvier 2010, mais ils n'atteignent pas le seuil de 350 actes fixé par les textes ».

Ridicule ! Nous ne sommes pas au 31 décembre. Le service a été fermé en juillet et en août par décision du directeur de l'hôpital et la reprise, après toutes les annonces de fermeture, n'a pas été facile. C'est du sabotage.

Il ajoute : « Mais la difficulté à Mantes, c'est le recrutement des praticiens... »

Là encore, quelle ironie !! Les praticiens avaient été recrutés. Et sur les deux qui sont partis (après l'annonce de fermeture), l'un a adressé un courrier et eu des échanges téléphoniques pour assurer que si le service repartait, il reviendrait...

À la question : « Fermer un tel service, ce n'est pas mettre en danger la population du Mantois ? », M. Évin répond :

« ... La solution, c'est établir une véritable complémentarité entre Mantes et Évecquemont afin d'assurer une offre de soin optimale. »

Quelle utopie !! On se demande comment Évecquemont peut envisager une complémentarité avec Mantes. Il serait bon de leur demander.

À la question : « Malgré l'existence d'un comité de soutien, de l'union des élus de tous bords et de plus de 7000 signatures **(pourquoi avoir minimisé les chiffres, ce n'est pas 7000 mais bientôt 12000)** recueillie sur une pétition, votre décision est irrévocable ? », M. Évin répond et enfonce le clou :

« ...je ne peux pas laisser fonctionner un service qui ne peut assurer la sécurité des patients ».

Nous aimerions savoir pourquoi la sécurité des patients est menacée (voir plus bas les équipements de l'hôpital de Mantes en matière de cardiologie interventionnelle).

À la question : « Officiellement, quand est-ce que la salle de coronarographie cessera-t-elle de fonctionner ? », M. Évin n'est pas très précis :

« ... de façon rapide. L'hôpital de Mantes n'a de toute façon pas déposé de dossier de demande de renouvellement d'autorisation... »

La boucle est bouclée : voir ce qui s'est passé mi-janvier à la réunion de l'ARH..... et fin août.

À suivre.....

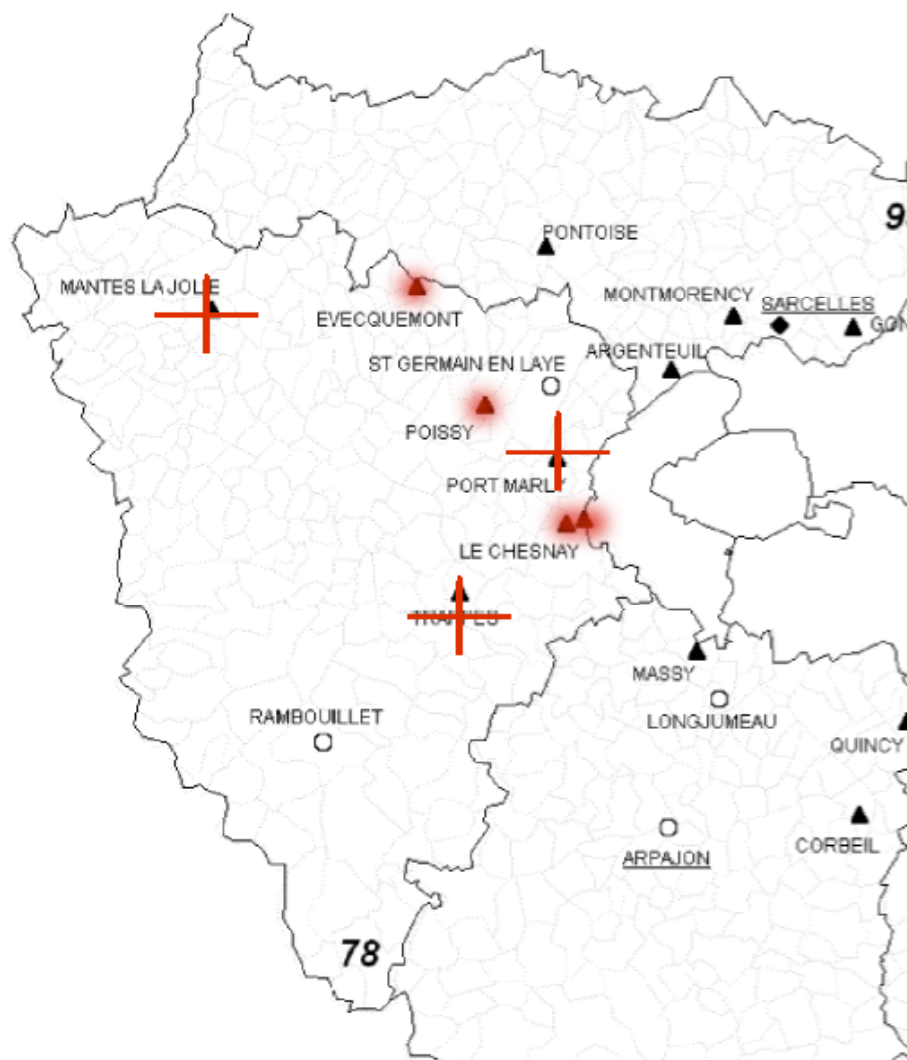
L'hôpital de Mantes :

Il est récent, puisque inauguré le 15 janvier 1998. Il est doté d'un hélicoptère permettant l'accès rapide aux urgences. Accueil des urgences (SAU), USIC, salle de coronarographie dotée d'options extrêmement performantes. Il est situé aux confins de trois départements (27, 28 et 78) et dans une zone dépourvue de ce service de cardiologie interventionnelle. Le plus proche est Évecquemont, situé près d'une route en lacets, difficilement accessible. Il faut minimum 30 minutes de Mantes à Évecquemont, en admettant que l'urgence vienne de Mantes. Que dire si elle vient d'Évreux ! Il faudrait aussi aborder le problème du transfert secondaire, ce que ne possède pas Mantes. Ce transfert doit venir de Versailles ou Poissy, ce qui augmente encore le délai de prise en charge du patient. Et en matière d'infarctus, chacun sait combien le temps compte (chaque minute perdue est une perte de chance pour le patient). L'équipe médicale est composée actuellement de deux coronarographistes (quatre de janvier à juillet), une équipe de quatre infirmières spécialisées.

Pour terminer, il faut ajouter que la population du bassin mantois est composée de personnes issues de l'immigration (Afrique et Nord Afrique) qui sont fortement exposées aux risques cardiovasculaires.

Coronarographies et angioplasties

Yvelines



NOM	Nombre d'actes				autorisation	USIC
	2006	2007	2008	Moyenne		
HOPITAL PRIVE DE PARLY 2	573	517	604	565	oui	oui
CENTRE CARDIO D EVEQUEMONT	482	525	484	497	oui	oui
CH DE VERSAILLES	379	385	343	369	oui	oui
CH DE POISSY SAINT-GERMAIN	312	330	433	358	oui	oui
CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DE L'EUROPE	184	170	236	197	oui	oui
HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN	158	192	217	189	oui	oui
CH DE MANTES-LA-JOLIE	187	86	83	119	oui	oui

Si les actes ont fortement baissé en 2007 et 2008, c'est justement pour assurer « la sécurité des patients ». Les critères médicaux ne sont pas forcément ceux de M. Évin...